

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE N°1 DU PLU

Commune de Le Barp

Par arrêté en date du 9 septembre 2020, le Président de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet portant mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de LE BARP.

Le projet consiste à :

- Permettre la création d'un collège et lycée sur la commune de Le Barp (Secteur « Bric en Bruc » au Nord-Ouest du centre-ville)
- Mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme du Barp pour permettre l'implantation de cet équipement structurant destiné à l'enseignement.

L'enquête publique est organisée du lundi 28 septembre 2020 à 9h00 au vendredi 30 octobre 2020 à 17h30 inclus.

Le dossier soumis à l'enquête publique, et notamment l'évaluation environnementale, la décision de l'autorité environnementale et les avis des personnes publiques associées ainsi que le registre d'enquête seront mis à disposition durant cette période :

- Dans les locaux de la Mairie du Barp, 37 avenue des Pyrénées, 33 114 LE BARP, les Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le Mardi de 13h30 à 17h30 et le Samedi de 9h00 à 12h00
- Sur les sites Internet suivants : www.ville-le-barp.fr et www.valdeleyre.fr

Le public peut également adresser ses observations et propositions par courrier : Monsieur le Commissaire Enquêteur Mairie du Barp 37 avenue des Pyrénées 33114 LE BARP ou sur le registre dématérialisé de l'enquête accessible sur le site Internet suivant : <https://www.registre-valdeleyre.fr/>

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Philippe LEHEUP, sera présent à la mairie du Barp, pendant la durée de l'enquête, et recevra le public les :

- **Le Lundi 28 septembre 2020 de 9 heures à 12 heures 30**
- **Le Samedi 10 octobre 2020 de 9 heures à 12 heures**
- **Le Jeudi 15 octobre 2020 de 9 heures à 12 heures 30**
- **Le Vendredi 23 octobre 2020 de 14 heures à 17 heures 30**
- **Le Vendredi 30 octobre 2020 de 14 heures à 17 heures 30**

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la mairie du Barp, au siège de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, 20, route de Suzon 33830-BELIN-BELIET, et sur le site www.valdeleyre.fr.

A l'issue de l'enquête publique, la proposition de mise en compatibilité du plan, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sans remise en cause de l'économie générale du projet, sera approuvée par délibération du conseil communautaire de la CDC du Val de l'Eyre, avant transmission au contrôle de légalité et intégration au document d'urbanisme modifié par simple édition.